

TOUR DE L'AGGLOMERATION SAINT-AVOLD SYNERGIE

**Coupe de France
des Clubs DN3**

**Départ
11h55
Mairie de
ST-AVOLD**

Mercredi 8 mai 2019

**Arrivée
16h15
Rue Foch
ST-AVOLD**



Organisation - Union Cycliste du Bassin Houiller et Comité de Moselle de Cyclisme

PROGRAMME

TOUR DE L'AGGLOMERATION SAINT-AVOLD SYNERGIE

Mardi 7 mai:

17H30-19h/ Permanence à la Mairie de Saint-Avold - Boulevard de Lorraine. Retraits des dossards, des plaques de cadre par les Directeurs Sportifs.

Mercredi 8 mai:

8h30-9h30/ Permanence à la Mairie de Saint-Avold - Boulevard de Lorraine. Retraits des dossards, des plaques de cadre par les Directeurs Sportifs.

10h45/ Réunion des Directeurs Sportifs à la Mairie de Saint-Avold.

11h15/ Présentation des équipes au podium départ.
Signature de la feuille de départ au car podium.

11h55/ Départ course Elite Nationale.

16h15/ Arrivée Rue Foch - Etablissement DODO

16h30/ Cérémonie protocolaire sur le podium protocolaire
Rue FOCH à Saint-Avold.

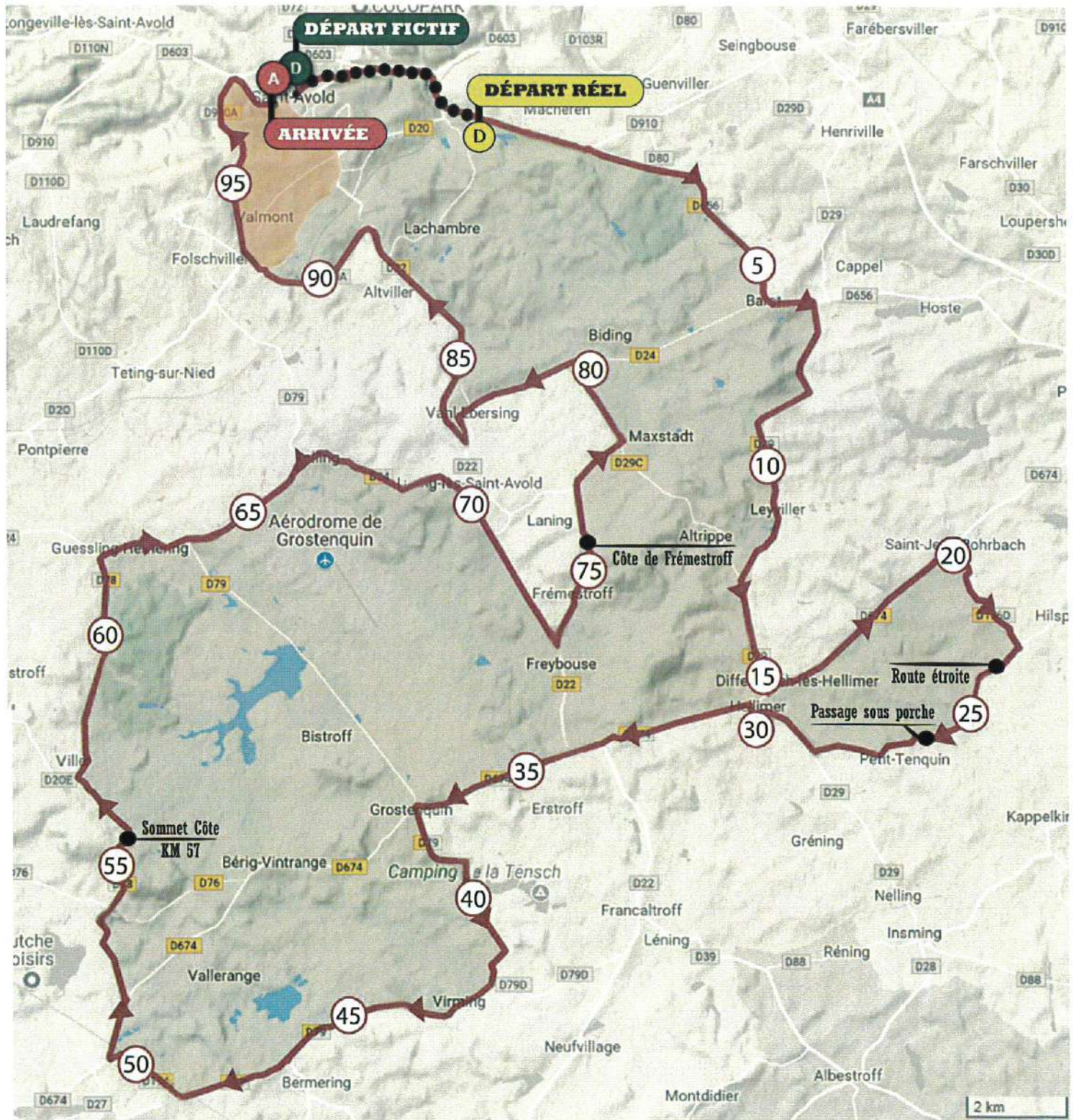


TOUR DE L'AGGLOMERATION SAINT-AVOLD SYNERGIE

102.935 KM

1156 M+

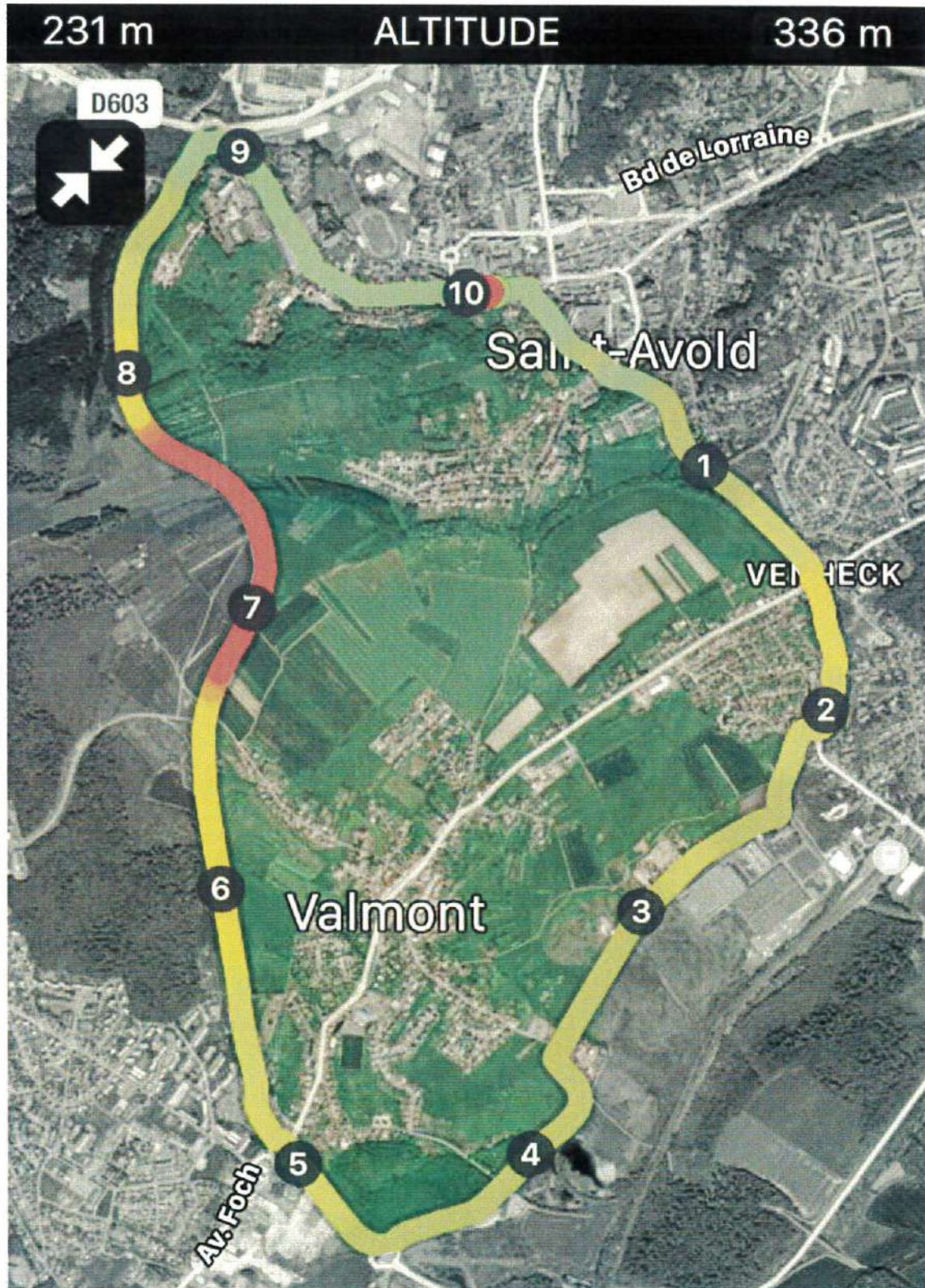
1147 M-



Organisation - Union Cycliste du Bassin Houiller et Comité de Moselle de Cyclisme

TOUR DE L'AGGLOMERATION SAINT-AVOLD SYNERGIE

6 boucles de 10km



Organisation - Union Cycliste du Bassin Houiller et Comité de Moselle de Cyclisme

TOUR DE L'AGGLOMERATION SAINT-AVOLD SYNERGIE



Tour Agglo Saint-Avold Synergie-Mardi 8 mai 2019-163Km

ITINERAIRE OFFICIEL
























Rassemblement de départ : Parking mairie de Saint Avold

Signature : car podium de 11h15 à 11h40

Appel : 11h50







































Départ fictif : 11h55, par boulevard de Lorraine - Giratoire de l'Europe - Rue Mangin - RD603 - Moulin Neuf - Rue de l'Europe - Giratoire RD 909/RD 656 vers Macheren
























Départ réel : 12h00 Macheren giratoire RD 909/ RD 910

Kilomètres		Itinéraire			Horaires
Kms parcourus	Kms à parcourir		N° Routes	Villes	43 km/h
0,0		<i>Départ fictif</i>	RD72/RD 603	Départ fictif : Saint-Avold parking de la mairie - boulevard de Lorraine - Rue Mangin - RD 603	11h55
-3,6			RD 603/ RD 910	Moulin Neuf giratoire - Rue de l'Europe	11h58
0,0	163,0	<i>Départ Réel</i>	RD 910	MACHEREN - giratoire RD 909 / RD 910 Rue de l'Europe  	12h00
2,0	161,0		RD 910	Macheren / Trois maisons- centre village sur rue de l'Europe	12h03
3,0	160,0	 	RD 910/RD656	MACHEREN - giratoire RD 910/RD 656	12h04
5,2	157,8	 	RD 656	MARIENTHAL : route de Strasbourg	12h08
5,5	157,5		RD 656	Sortie Marienthal - Port de la Nied	12h09
8,0	155,0		RD 656	BARST : Rue Nationale	12h12
9,0	154,0		RD656/RD29	CAPPEL : A droite RD 29 vers Valette	12h13
11,0	152,0		RD29	VALETTE : Rue Saint Louis - traversée du village	12h16
14,5	148,5		RD29	LEYVILLER : Rue Principale - traversée du village	12h21
16,0	147,0		RD29/RD29c	Direction Diffembach les Héllimer sur Route de Leyviller	12h22
17,3	145,7	 	RD 29c/RD 674	HELLIMER : Route Nationale à gauche	12h24
17,6	145,4		RD 674	DIFFEMBACH les HELLIMER traversée du village	12h24
20,0	143,0		RD 674/RD 156d	SAINT JEAN ROCHBACH à droite vers Hilsprich	12h28
22,0	141,0	 	RD 156d/ rue de Zellen	Avant entrée HILSPRICH à droite route étroite vers Petit Tenquin - Rue de Zellen  	12h30
25,0	138,0	 	Rue de Zellen	Entrée Petit Tenquin - ferme - passage sous porche 	12h34

25,5	137,5		D 29a - Rue Principale	PETIT TENQUIN : traversée village	12h35
26,5	136,5		D29a/D29 rue de Insming	Petit Tenquin sortie village à droite vers Hellimer	12h37
30,0	133,0		RD29/RD 674	HELLIMER : Route départementale à gauche	12h41
30,1	132,9		RD 674	HELLIMER : traversée du village sur Route Nationale	12h42
33,0	130,0		RD 674/RD 22	Route Nationale/Route de Francaltroff	12h46
33,5	129,5		RD 674/RD 22	Route de Francaltroff carrefour RD22/RD674 tout droit	12h46
37,0	126,0		RD674/RD79	GROSTENQUIN : Route Nationale / Route de Linstroff	12h51
38,0	125,0		RD79	LINSTROFF : Rue de la Chapelle - Rue Priir	12h52
40,0	123,0		RD 79	OBRICK : Route de Grostenquin	12h55
40,3	122,7		RD79/RD 79D	Sortie Obrick à droite Route de Francaltroff	12h56
42,0	121,0		RD 79	VIRMING : Rue Principale	12h58
45,0	118,0		RD79/RD27	Route de Morhange tout droit vers Morhange	13h02
50,0	113,0		RD27/RD674	MORHANGE : Avenue de la Gare à droite sur RD674	13h09
51,0	112,0		RD674/RD78	Giratoire RD 674/RD 78 à gauche vers Harprich	13h10
53,0	110,0		RD 78	HARPRICH traversée de village - rue de Viller	13h13
57,0	106,0		RD 78	HARPRICH Sommet de la Cote KM 57 POINT CHAUD KM 57	13h19
59,0	104,0		RD 78	VILLER : Rue de la Chapelle -Rue des Vergers - Rue Principale - traversée sinueuse	13h07
62,0	101,0		RD 78/RD 24	GUESSELING-HEMERING : rue de Viller - Rue Principale	13h13
63,0	100,0		RD24	GUESSELING-HEMERING : rue Principale - Route de Lelling	13h16
66,0	97,0		RD 24	LELLING : Rue de la Libération	13h25
66,5	96,5		RD 24	LELLING : vers Lixing les Saint Avold	13h30
69,0	94,0		RD 24	Entrée de Lixing	13h36
70,0	93,0		RD 24	LIXING LES SAINT AVOLD : Rue de Metz - giratoire tout droit vers RD 22	13h38
70,3	92,7		RD 24/ RD 22	LIXING LES SAINT AVOLD : Rue de Metz -Ilot central tout droit sur RD 22 vers RD 22 Rue de Nancy	13h38

71,0	92,0		RD22	VAHL : Grand'Rue sur RD 22	13h40
74,0	89,0		RD22/Route communale	Campagne avant Freyhouse à gauche sur RD 22e vers Frémestroff	13h42
74,5	88,5		Route communale	FREMESTROFF : rue de l'Eglise	13h43
75,0	88,0			FREMESTROFF : rue de l'Eglise - Cote de Frémestroff - petite route étroite	13h44
76,5	86,5		Route communale/	LANING : rue de Laning à droite vers Maxtadt	13h46
77,5	85,5		RD29 C	MAXSTADT : Rue de Biding à gauche vers Biding	13h48
80,0	83,0		RD 29 C	BIDING : Rue de la Libération	13h51
80,1	82,9		RD 24	BIDING : à gauche sur Grand'Rue vers Vahl Ebersing	13h52
83,0	80,0		RD 221	VAHL EBERSING : Grand Rue, Rue des peupliers tout droit rue Principale vers Lixing les Saint Avold	13h55
85,0	78,0		RD 221/RD 22	VAHL EBERSING : rue Principale à droite vers Saint Avold - descente rapide	13h58
88,0	75,0		RD 22	ALVILLER : Route de Saint Avold	14h02
89,0	74,0		RD22/RD910A	VALMONT : Giratoire à gauche sur RD910A	14h04
92,0	71,0		RD910 A	FOLSCHVILLER : Giratoire du super U tout droit vers Folschviller	14h08
93,0	70,0		RD 910 A	FOLSCHVILLER : Giratoire de Valmont tout droit vers Saint Avold	14h10
101,0	62,0		RD910A	SAINT-AVOLD : Giratoire à droite vers Centre Ville	14h20
102,9	60,1		Rue Foch	SAINT-AVOLD : rue Foch - Passage sur ligne d'arrivée - début 1er tour	14h22
103,0	60,0		Rue Foch	Saint-Avold - Rue Foch vers centre ville	14h23
104,0	59,0		Rue des Anglais	Saint-Avold - rue des Anglais	14h24
104,5	58,5		Rue du 27 novembre	Saint Avold : giratoire Schumann	14h25
105,0	58,0		Rue du 27 Novembre	Saint Avold : rue du 27 Novembre montée vers Wenheck	14h25
106,0	57,0		RD 22	Saint Avold : giratoire du Wenheck tout droit vers Valmont Gare	14h27
106,3	56,7		RD 22	Valmont : giratoire de la Source	14h28
107,0	56,0		RD 22/ Rue de Gaulle	Valmont : à droite vers rue De Gaulle	14h29
109,0	54,0		Rue De Gaulle / RD 910a	VALMONT : Giratoire du Super U à droite vers Folschviller	14h32
110,0	53,0		RD 910a	FOLSCHVILLER : Giratoire de Valmont tout droit vers Saint Avold	14h33
112,0	51,0		RD 603/Rue Foch	SAINT-AVOLD : Giratoire à droite vers Centre Ville	14h34

113,0	50,0		Rue Foch	SAINT-AVOLD : rue Foch - Passage sur ligne d'arrivée - début 2ème tour	14h36
113,1	49,9	 	Rue Foch	Saint-Avoid - Rue Foch vers centre ville	14h37
113,5	49,5		Rue des Anglais	Saint-Avoid - rue des Anglais	14h38
114,0	49,0	 	Rue du 27 novembre	Saint AVOID : giratoire Schumann	14h39
114,5	48,5		Rue du 27 Novembre	Saint AVOID : rue du 27 Novembre montée vers Wenheck	14h39
116,0	47,0	 	RD 22	Saint AVOID : giratoire du Wenheck tout droit vers Valmont Gare	14h41
116,3	46,7	 	RD 22	Valmont : giratoire de la Source	14h42
117,0	46,0		RD 22/ Rue de Gaulle	Valmont : à droite vers rue De Gaulle	14h43
119,0	44,0	 	Rue De Gaulle / RD 910a	VALMONT : Giratoire du Super U à droite vers Folschviller	14h46
120,0	43,0	 	RD 910a	FOLSCHVILLER : Giratoire de Valmont tout droit vers Saint AVOID	14h47
122,0	41,0	 	RD 603/Rue Foch	SAINT-AVOLD : Giratoire à droite vers Centre Ville	14h50
123,0	40,0		Rue Foch	SAINT-AVOLD : rue Foch - Passage sur ligne d'arrivée - début 3ème tour	14h52
123,1	39,9	 	Rue Foch	Saint-Avoid - Rue Foch vers centre ville	14h52
123,5	39,5		Rue des Anglais	Saint-Avoid - rue des Anglais	14h53
124,0	39,0	 	Rue du 27 novembre	Saint AVOID : giratoire Schumann	14h54
124,5	38,5		Rue du 27 Novembre	Saint AVOID : rue du 27 Novembre montée vers Wenheck	14h55
126,0	37,0	 	RD 22	Saint AVOID : giratoire du Wenheck tout droit vers Valmont Gare	14h57
126,3	36,7	 	RD 22	Valmont : giratoire de la Source	14h57
127,0	36,0		RD 22/ Rue de Gaulle	Valmont : à droite vers rue De Gaulle	14h58
129,0	34,0	 	Rue De Gaulle / RD 910a	VALMONT : Giratoire du Super U à droite vers Folschviller	15h00
130,0	33,0	 	RD 910a	FOLSCHVILLER : Giratoire de Valmont tout droit vers Saint AVOID	15h02
132,0	31,0	 	RD 603/Rue Foch	SAINT-AVOLD : Giratoire à droite vers Centre Ville	15h04
133,0	30,0		Rue Foch	SAINT-AVOLD : rue Foch - Passage sur ligne d'arrivée - début 4ème tour	15h05
133,1	29,9	 	Rue Foch	Saint-Avoid - Rue Foch vers centre ville	15h05
133,5	29,5		Rue des Anglais	Saint-Avoid - rue des Anglais	15h06

134,0	29,0		Rue du 27 novembre	Saint Avold : giratoire Schumann	15h05
134,5	28,5		Rue du 27 Novembre	Saint Avold : rue du 27 Novembre montée vers Wenheck	15h07
135,0	28,0		RD 22	Saint Avold : giratoire du Wenheck tout droit vers Valmont Gare	15h08
136,0	27,0		RD 22	Valmont : giratoire de la Source	15h10
137,0	26,0		RD 22/ Rue de Gaulle	Valmont : à droite vers rue De Gaulle	15h12
140,0	23,0		Rue De Gaulle / RD 910a	VALMONT : Giratoire du Super U à droite vers Folschviller	15h15
140,8	22,2		RD 910a	FOLSCHVILLER : Giratoire de Valmont tout droit vers Saint Avold	15h16
142,0	21,0		RD 603/Rue Foch	SAINT-AVOLD : Giratoire à droite vers Centre Ville	15h18
143,0	20,0		Rue Foch	SAINT-AVOLD : rue Foch - Passage sur ligne d'arrivée - début 5ème tour	15h19
143,1	19,9		Rue Foch	Saint-Avold - Rue Foch vers centre ville	15h20
143,5	19,5		Rue des Anglais	Saint-Avold - rue des Anglais	15h21
144,0	19,0		Rue du 27 novembre	Saint Avold : giratoire Schumann	15h22
144,5	18,5		Rue du 27 Novembre	Saint Avold : rue du 27 Novembre montée vers Wenheck	15h23
145,0	18,0		RD 22	Saint Avold : giratoire du Wenheck tout droit vers Valmont Gare	15h24
146,0	17,0		RD 22	Valmont : giratoire de la Source	15h25
147,0	16,0		RD 22/ Rue de Gaulle	Valmont : à droite vers rue De Gaulle	15h27
150,0	13,0		Rue De Gaulle / RD 910a	VALMONT : Giratoire du Super U à droite vers Folschviller	15h29
150,8	12,2		RD 910a	FOLSCHVILLER : Giratoire de Valmont tout droit vers Saint Avold	15h31
152,0	11,0		RD 603/Rue Foch	SAINT-AVOLD : Giratoire à droite vers Centre Ville	15h35
153,0	10,0		Rue Foch	SAINT-AVOLD : rue Foch - Passage sur ligne d'arrivée - début 6ème tour	15h38
153,1	9,9		Rue Foch	Saint-Avold - Rue Foch vers centre ville	15h40
153,5	9,5		Rue des Anglais	Saint-Avold - rue des Anglais	15h45
154,0	9,0		Rue du 27 novembre	Saint Avold : giratoire Schumann	15h50

154,5	8,5		Rue du 27 Novembre	Saint Avold : rue du 27 Novembre montée vers Wenheck	15h55
155,0	8,0		RD 22	Saint Avold : giratoire du Wenheck tout droit vers Valmont Gare	16H00
156,0	7,0		RD 22	Valmont : giratoire de la Source	16H05
157,0	6,0		RD 22/ Rue de Gaulle	Valmont : à droite vers rue De Gaulle	16H10
160,0	3,0		Rue De Gaulle / RD 910a	VALMONT : Giratoire du Super U à droite vers Folschviller	16H15
160,8	2,2		RD 910a	FOLSCHVILLER : Giratoire de Valmont tout droit vers Saint Avold	16H16
162,0	1,0		RD 603/Rue Foch	SAINT-AVOLD : Giratoire à droite vers Centre Ville	16H20
163,0	0,0		Rue Foch	SAINT-AVOLD : rue Foch - Arrivée	16H22



TOUR DE LA COMMUNAUTE D'AGGLO SAINT AVOLD SYNERGIE REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Article 1 : Organisation

L'épreuve TOUR DE LA COMMUNAUTE D'AGGLO SAINT AVOLD SYNERGIS est organisée par l'UNION CYCLISTE DU BASSIN HOULLER et par le Comité de Moselle de Cyclisme sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Elle se déroule le mercredi 8 mai 2019.

Article 2 : Type d'épreuve

L'épreuve TOUR DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMMERATION SAINT AVOLD SYNERGIE constitue course cycliste inscrite au calendrier fédéral de la FFC.

Article 3 : Participation

L'épreuve est ouverte aux équipes de Division Nationale 3.(DN3).

Article 4 : Permanence

La permanence de départ se tient le mardi 7 mai 2019 à partir de 17 Heures 30 jusqu'à 19h00 sur le site de départ: Hôtel de ville de SAINT AVOLD Boulevard de Lorraine 57500 SAINT AVOLD. La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipe se fait à la permanence suivant les horaires mentionnés ci dessus.

La permanence d'arrivée se tient à la mairie de SAINT AVOLD.

Chaque coureur recevra un transpondeur, deux dossards et une plaque de cadre. Un chèque de caution de 30 euros sera demandé à la permanence de départ à chaque équipe. Ce chèque sera restitué à la permanence d'arrivée en contrepartie des dossards et plaques de cadre fournis par l'organisation.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant le règlement fédéral, en présence des Membres du Collège des Commissaires est fixée à 10 Heures 45 le mercredi 8 mai 2019 et aura lieu à l'hôtel de Ville Bd de Lorraine 57500 SAINT AVOLD. Les directeurs sportifs recevront les bandeaux adhésifs à placer sur les véhicules.

Article 5 : Emargement des coureurs

Les coureurs devront signer la feuille d'emargement sur le podium situé sur le parking de l'Hôtel de Ville, à partir de 11h15 jusqu'à 11h40. Une présentation des équipes se fera en même temps. C'est pourquoi, nous demandons aux équipes de se présenter en équipe avant d'emarger.



Article 6 : Radio Tour

Les informations courses seront émises sur une fréquence unique (celle ci sera communiquée lors de la réunion des directeurs sportifs). 157 4875

Article 7 : Assistance technique neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par des véhicules de l'organisation : 2 voitures. Les véhicules d'assistance possèdent suffisamment de roues. Il ne sera pas nécessaire d'en fournir.

Article 8 : Modalités de ravitaillement

Une zone de ravitaillement est prévue définie par le règlement fédéral en vigueur située dans la traversée entre le point kilométrique 85 et 90.

Article 9 : Délais d'arrivée

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires en consultation avec l'organisateur. Tout coureur isolé, pointé à plus de 10 minutes du peloton principal, doit s'arrêter et quitter la course. Le ou les coureurs hors course devront continuer à vélo ou monter dans la voiture balai. S'ils continuent à vélo, ils devront respecter le code de la route et rentreront sous leur propre responsabilité.

Article 10 : Prix

Les prix suivant sont attribués : classement de l'épreuve : 1.250 Euros/20. Soit 1^{er} : 250 - 2^{ème} : 150 - 3^{ème} : 100 - 4^{ème} : 90 - 5^{ème} : 80 - 6^{ème} : 70 - 7^{ème} : 60 - 8^{ème} : 50 - 9^{ème} : 50 - 10^{ème} : 50 - 11^{ème} au 20^{ème} : 30.

Article 11 : Antidopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage a lieu au stade municipal Rue de la Piscine 57500 SAINT AVOLD (suivre le fléchage mis en place).

Article 12 : Protocole

Les coureurs suivant doivent se présenter au protocole : Ils se présenteront dans un délai maximum de 10 minutes après leur arrivée.

- Les 3 premiers de l'épreuve.
- Le vainqueur du kilomètre 57.



Article 13 : Développement durable

L'organisation rappelle à l'ensemble des participants (coureurs, directeurs sportifs, accompagnateurs) l'engagement pris dans le cadre de l'éco-responsabilité. Au delà du dossard vert qui sera remis lors du protocole, il en va de la responsabilité de chacun dans ses attitudes avant, pendant et après l'épreuve, afin de veiller à ne pas jeter des papiers, emballages ou tout autre détritrus en dehors des emplacements prévus à cet effet.

Article 14 : Pénalités

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable. Par ailleurs, le fait d'être engagé implique que chaque coureur a pris connaissance du présent règlement et qu'il en accepte toutes les clauses. L'arbitrage fédéral, concernant le déroulement sportif de la course est placé sous l'autorité du président du jury et des commissaires désignés en application des règlements généraux de la FFC. Les infractions feront l'objet des pénalités prévues par le règlement FFC.

Article 15 : Service médical

L'épreuve disposera d'un service médical assurant gratuitement les soins en course et, le cas échéant, le transfert vers un établissement hospitalier. En revanche, les coureurs et les accompagnateurs d'une équipe doivent être assurés pour tous les frais médicaux (également rapatriement qui pourraient leur être dispensés en dehors de la course).

Article 16 : Dérivation

Une dérivation obligatoire avant l'arrivée sera mise en place pour les véhicules y compris les motos. Elle s'effectuera environ 20m avant la ligne d'arrivée. Un fléchage sera mis en place ainsi que la présence d'un signaleur affecté à cet effet. Seuls les véhicules de direction de l'organisation, des commissaires, du médecin officiel seront autorisés à franchir la ligne d'arrivée.

Article 17 : Sécurité

Nous rappelons que l'ensemble des véhicules suivant la course devront allumer leurs feux (codes) avant le départ. La sécurité de l'épreuve est assurée par des motards, les forces de l'ordre et des signaleurs piétons. Nous vous demandons de respecter leur travail en facilitant leur passage.

Article 18 : Ordre des véhicules à l'échelon course

L'ordre des véhicules sera déterminé en fonction de classement général des équipes. En cas d'absence, ils se verront attribuer un placement après les véhicules des autres directeurs sportifs.



Article 19 : Rétrécissement de voirie à Frémestroff

La voie communale menant de Frémestroff à Lannig est étroite et en forte pente. En fonction du nombre de véhicules de directeurs sportifs, il sera peut être nécessaire de faire monter toutes les voitures de directeurs sportifs au delà de la voiture 6 incluse. Dans ce cas, à la sortie du village de Lixing, les directeurs sportifs au-delà de la voiture 6 incluse, seront amenés à tourner à gauche au kilomètre 59 pour rejoindre Frémestroff directement sans aller jusqu'à l'entrée de de Freybouse. Ils pourront attendre les coureurs à l'entrée de Laning sur la voie de gauche menant à Laning. Tous les détails seront donnés à la réunion des directeurs sportifs.

Article 20 : Force obligatoire du règlement

Le fait d'être engagé implique que chaque coureur a pris connaissance du règlement particulier et qu'il accepte tous les articles. Les points non évoqués dans le présent règlement seront traités conformément aux règlements généraux de la FFC.

Un contrôle sportif est placé sous l'autorité du Président du Jury des Arbitres désignés en application des règlements de la FFC.

Les infractions au présent règlement sont sanctionnées par des peines prévues au barème des pénalités de la FFC.

TOUR DE LA COMMUNAUTE D'AGGLO SAINT AVOLD SYNERGIE

Mercredi 8 mai 2019

DETAILS TECHNIQUES

Permanence : Hôtel de Ville de Saint avold – boulevard de Lorraine

Horaires de la permanence : Mardi 7 mai de 17h30 à 19h00

Retrait des dossards, des plaques de cadre, des transpondeurs :

- Mardi 7 mai de 17h30 à 19h00 - Hôtel de Ville de Saint avold – boulevard de Lorraine

Prise des radios véhicules suiveurs :

- Mardi 7 mai de 17h30 à 19h00 - Hôtel de Ville de Saint avold – boulevard de Lorraine

Réunion d'information des motards, signaleurs, sécurité et chauffeurs échelon course :

- Mercredi 8 mai à 10h30 - Hôtel de Ville de Saint avold – boulevard de Lorraine

Réunion des directeurs sportifs :

- Mercredi 8 mai à 10h45 - Hôtel de Ville de Saint avold – Salle du Conseil Municipal – boulevard de Lorraine

Signature de la feuille d'émargement et présentation des équipes sur le podium:

- Mercredi 8 mai à 10h45 – 11h40 - Hôtel de Ville de Saint avold – boulevard de Lorraine

Mise en place des véhicules officiels et directeurs sportifs :

- Mercredi 8 mai à 11h40 - Hôtel de Ville de Saint avold – boulevard de Lorraine

Appel des concurrents :

- Mercredi 8 mai à 11h45 - Hôtel de Ville de Saint avold – boulevard de Lorraine

Horaire départ fictif :

- Mercredi 8 mai à 11h55 - Hôtel de Ville de Saint Avold – boulevard de Lorraine

Parcours départ fictif vers départ réel :

- Boulevard de Lorraine – Ront point de l'Europe – Rue Mangin – RD 603 – Moulin-Neuf – Giratoire de Moulin Neuf – RD910 vers Macheren – Giratoire RD 910 sortie Moulin Neuf vers Macheren

Départ réel lancé :

- sortie de Moulin Neuf après le giratoire Macheren Moulin Neuf RD910/RD909.

Arrivée : Rue Foch à Saint Avold devant les établissements DODO vers 16h20.

Permanence arrivée : 16h45 – Mairie de Saint Avold

Remise des prix et vin d'honneur : Parking Résidence Rue Foch en face de DODO à 17h00

Radio Tour : 157 4875

Animateur officiel : Alain THOMAS

Médecin : Docteur Bruant

Nombre de motards Gendarmerie : 4

Nombre de Policiers municipaux et intercommunaux : 5

Nombre de motards ayant l'agrément : 12

Nombre de motard sans agrément faisant office de signaleurs à pied : 7

Nombre de signaleurs à pied : 20

Nombre de véhicules :

- Véhicule ouvreuse équipée de sono et poste radio – véhicule du CS Thionville
- Véhicule Directeur de Course et commissaire président des commissaires avec radio – André Wilmouth et Hervé Brocque – chauffeur Gilbert Cré - Skoda garage Audi
- Véhicule commissaire 3 avec radio – Fiat 500 Century 21 – Jean Louis Harel
- Véhicule commissaire 2 avec radio – Fiat 500 Century 21 – Stéphane Maurice
- Véhicule commissaire 1 avec radio – Fiat 500 Century 21 – Emmanuel Schuck
- Véhicule médecin avec radio – C4 picasso – Sam Chéa
- Véhicule neutre dépannage 1 avec radio – Crosnier Guillaume
- Véhicule neutre dépannage 2 avec radio – Crosnier Guillaume
- Véhicule ambulance Jussieu 1 avec radio
- Véhicule ambulance Jussieu 2 avec radio
- Véhicule balais avec radio – Peugeot Boxer comité de Moselle de Cyclisme– André Ollivier et Jacky Guyenne
- Véhicule directeur sportif environ 30 avec radio
- 2 motos commissaire
- 1 moto régulateur
- 1 moto ardoisier
- 1 voiture Presse



COUPE DE FRANCE DN3

TOUR AGGLO SAINT-AVOLD SYNERGIE le 8 MAI 2019

TABLEAU DES OFFICIELS DESIGNES

NOM- PRENOM	FONCTION	ADRESSE	CODE POSTAL	VILLE	PAYS	TELEPHONE
BROCQUE Hervé hbroque@club-internet.fr	Président du jury	18 Clos du Becquet	60650	SAINT-PAUL	FRANCE	06 66 74 93 20
REGNET Marie Christine mariechristine.regnet@orange.fr	Commissaire 1	855 rte d'Agey	21410	STE MARIE/OUCHE	FRANCE	06 88 98 32 37 03 80 49 71 03
BOIS Damien damien.bois2@wanadoo.fr	Commissaire 2	4 rue des Nozats	10440	TORVILLIERS	FRANCE	06 85 17 57 78 03 25 45 30 17
MINOT Jean Louis jilminot@gmail.com	Juge à l'arrivée	4 rue Haut Noyer	57070	METZ	FRANCE	06 98 30 88 24
PARIS Patrick patrick.paris0994@orange.fr	Commissaire moto 1	34 rue Jean François Clouet	08430	SINGLY	FRANCE	06 85 52 58 92 03 24 41 52 84
COQUISART Thierry thierry.coquisart@orange.fr	Commissaire moto 2	7 avenue du Général De Gaulle	02700	TERGNIER	FRANCE	06 85 76 37 04





COUPE DE FRANCE DN3

TOUR AGGLO SAINT-AVOLD SYNERGIE le 8 MAI 2019

Présentation des équipes Car podium RL

10H54	TEAM EC 14 GROUPAMA
10H56	US ST HERBLAIN
10H58	UNION CYCLISTE D'ORLEANS EIFFAGE
11H00	CSCA PROPLETE 2000
11H02	VELO CLUB AVRANCHINAIS
11H04	ASPTT NANCY
11H06	DN OCCITANIE CYCLISME
11H08	ESEG DOUAI
11H10	VELO SPORT VALLETAIS
11H12	LA ROCHE SUR YON VENDEE CYCLISME
11H14	CORBAS ISATIS CYCLING TEAM
11H16	LESCAR VELO SPRINT
11H18	TEAM MACADAM'S COWBOY
11H20	PARIS CYCLISME OLYMPIQUE
11H22	SABLE SARTHE CYCLISME PDL
11H24	CLUB CYCLISTE MARMANDE 47
11H26	VELO CLUB LA POMME MARSEILLE
11H28	TEAM POITOU
11H30	US SITE AUSTREBERTHE PAVILLY BARENTIN
11H32	CD FFC 64 ENTENTE 64
11H34	UNION SPORTIVE PEDALE ISSOIRIENNE
11H36	ES TORIGNI CYCLISME
11H38	TEAM BRICQUEBEC COTENTIN
11H40	OC LOCMINE FYBOLIA



ORGANISATION		
Numéros et contacts		
Association-organisme	Nom Prénom	tel mail
Président d'Union cycliste du Bassin Houiller et responsable sécurité	SCHUCK Emmanuel	06 85 75 58 10 schuck.e@wanadoo.fr
Président du Comité de Moselle de Cyclisme et responsable organisation Directeur de course	WILMOUTH André	06 26 10 24 60 andre@wilmouth.eu
Relations équipes Responsable hébergement et restauration Permanences commissaires	SCHUCK Estelle	06 85 75 58 13 estelle.schuck@orange.fr
accueil des équipes Départ- Arrivée	CYTRYNBLUM Yael	06 09 09 59 25 yael.cytrynblum@gmail.com
Responsable véhicules- responsable technique	GOUSSE Denis	06 18 41 27 01
Président du CS Thionvillois et responsable signaleurs	CHANSON Eric	06 09 34 14 35
Animateur	THOMAS Alain	06 03 45 55 76
voiture Président commissaire	CRE Gilbert	06 11 42 49 45
Président	BROCQUE Hervé	06 66 74 93 20
voiture commissaire 1	HAREL Jean-Louis	06 22 72 46 26
Commissaire	BOIS Damien	06 85 17 57 78
voiture commissaire juge	MARTIN Nicolas	06 71 50 84 51
Juge	MINOT Jean Louis	06 98 30 88 24
voiture commissaire 2	SCHUCK Emmanuel	06 85 75 58 10
Commissaire	REGNET Marie Christine	06 88 98 32 37
Voiture medecin	CHEA Sam	07 77 38 06 15
Medecin	Docteur BROUANT	06 12 41 53 25
Assistance course voiture - dépannage neutre 1	CROSNIER Guillaume	06 52 09 32 64
voiture dépannage neutre 2	CROSNIER Guillaume	06 52 09 32 64
Ambulance Jussieu 1	Valérie	06 11 13 49 74
Ambulance Jussieu 2	Valérie	06 11 13 49 74
Véhicule balai	GUYENNE Jacky	06 64 73 28 80
	OLLIVIER André	06 32 27 32 08
Prestation radio MOTO COM	VINCENT Serge	06 11 73 89 39
Relation Gendarmerie Police sécurité	KOCHER Nicolas	06 75 01 60 91
Responsable Moto sécurité Escorte motard Sécurité Lorraine	PAVAN Jean Pierre	06 75 46 75 35
Responsable Moto signaleur	Une Rose Un Espoir	
ARDOISIER	DEFrance RENE	06 86 71 80 52
Fléchage circuit	WILMOUTH André	06 26 10 24 60
Gardiennage	CENTURIAL Sécurité	06 85 75 58 10
Voiture ouvreuse	CS Thionville	
commissaire moto 1 moto escorte	COQUISART Thierry	06 85 76 37 04
commissaire moto 1 moto escorte	PARIS Patrick	06 85 52 58 92
PODIUM Protocolaire	Le Républicain Lorrain	
Photo Finish Transpondeur	Votre course.com	06 08 72 51 64



RÈGLEMENT GENERAL

COUPES DE FRANCE DES CLUBS DN1/DN2/DN3 2019



SOMMAIRE

ARTICLE 1.	PREAMBULE.....	3
ARTICLE 2.	LISTE DES EPREUVES COUPE DE FRANCE DES CLUBS 2019 RETENUES *	3
ARTICLE 3.	PARTICIPATION EXCLUSIVE DN1 / DN2 / DN3	3
ARTICLE 4.	COMPOSITION DES EQUIPES DANS TOUTES LES EPREUVES	4
ARTICLE 5.	CONTRE LA MONTRE	4
ARTICLE 6.	BAREMES DE POINTS DN1 / DN2 / DN3	5
ARTICLE 7.	SELECTION EQUIPE DE FRANCE.....	6
ARTICLE 8.	CLASSEMENTS DN1 / DN2 / DN3	6
ARTICLE 9.	ENCADREMENT	6
ARTICLE 10.	DEPANNAGE	7
ARTICLE 11.	PENALITES	7
ARTICLE 12.	INDEMNITES EQUIPES	7
ARTICLE 13.	DOTATIONS ET REMISE DE PRIX DN1 / DN2 / DN3	7
ARTICLE 14.	ENGAGEMENTS.....	8
ARTICLE 15.	TROPHEE DES CHAMPIONS DES DIVISIONS NATIONALES	8
ARTICLE 16.	QUALIFICATIONS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE	8

ARTICLE 1. PREAMBULE

La Fédération Française de Cyclisme et le Rassemblement des Organisateurs des Courses Cyclistes (ROCC) unissent leurs efforts pour organiser la Coupe de France des Clubs DN1 / DN2 / DN3 2019.

Les résultats des épreuves retenues ci-dessous permettent d'établir une classification des clubs.

Les épreuves bénéficiant de ce label « Coupe de France des Clubs DN1 / DN2 / DN3 » sont de classe « Elite nationale ».

Les équipes étrangères et continentales ne sont pas admises.

ARTICLE 2. LISTE DES EPREUVES COUPE DE FRANCE DES CLUBS 2019 RETENUES *

1. DN1 : 7 EPREUVES (DONT 1 EPREUVE PAR ETAPES)

17 mars	Nantes-Segré	(Pays de La Loire)
7 avril	Paris-Mantes en Yvelines	(Ile-de-France)
30 mai	Grand Prix Pays de Montbéliard Agglomération	(Bourgogne Franche-Comté)
10 juin	Prix des Commerçants – Artisans – Industriels de Luneray	(Normandie)
24 juillet	Grand Prix de Cherves	(Nouvelle Aquitaine)
31 août	Grand Prix de Blangy-sur-Bresle	(Normandie)
13, 14 et 15 septembre	Boucle de L'Artois avec un prologue le 13 septembre	(Hauts de France)

(Toutes ces épreuves feront l'objet d'une validation technique conjointe : DTN / ACCDN avant la fin de l'année 2018)

2. DN2 : 5 EPREUVES (DONT 1 EPREUVE PAR ETAPES AVEC UN CLM INDIVIDUEL ET UN CLM PAR EQUIPES *)

21 avril	Boucles Cyclistes du Sud Avesnois	(Hauts de France)
1 ^{er} mai	Chrono 47 – CLM par équipes *	(Nouvelle Aquitaine)
10, 11 et 12 mai	Boucles Nationales du Printemps Pons Gémozac * avec un CLM individuel le 10 mai	(Nouvelle Aquitaine)
26 mai	Les Boucles de La Marne	(Grand Est)
14 août	Grand Prix Christian Fenioux – Souvenir Gilles Malard	(Centre Val de Loire)

(Toutes ces épreuves feront l'objet d'une validation technique)

3. DN3 : 5 EPREUVES

3 mars	Vienne Classic	(Nouvelle Aquitaine)
8 mai	Tour de la Communauté d'Agglomération Saint Avold Synergie	(Grand Est)
16 juin	Tour du Périgord	(Nouvelle Aquitaine)
1er septembre	14 ^{ème} Circuit des Vignes – « Souvenir Francis Courtin »	(Nouvelle Aquitaine)
12 octobre	Prix des Vendanges – Challenge Boischaux Marche Maisonnais	(Centre Val de Loire)

* Pour des questions d'organisation des équipes participantes, les épreuves route retenues ci-dessus devront prévoir une arrivée maximum aux environs de **16h30** avec un protocole dans les 30 minutes maximum à l'issue de l'épreuve. De ce fait, la réunion des Directeurs Sportifs doit être organisée la veille à **18 heures** environ. Pour les épreuves DN3, cette disposition est à revoir avec les organisateurs concernés et à intégrer dans les règlements particuliers de ces épreuves.

Un trophée des champions des Divisions Nationales regroupant les clubs DN1 / DN2 / DN3 2019 sera organisé le **samedi 5 octobre 2019** :

- ✓ L'article 15 du présent règlement apporte des éléments complémentaires.
- ✓ Les détails de cette épreuve (méthode de qualification, classements, etc...) feront l'objet d'un règlement particulier.
- ✓ Cette épreuve ne compte pas pour le classement des Coupes de France, il s'agit d'un titre honorifique qui vient ponctuer la saison 2019.

ARTICLE 3. PARTICIPATION EXCLUSIVE DN1 / DN2 / DN3 (Participation obligatoire)

La Coupe de France des Clubs est réservée aux équipes de Division Nationale (liste communiquée en début de saison)

Un coureur de 1^{ère} catégorie appartenant à une équipe continentale ou continentale pro étrangère au titre d'un club de Division Nationale ne pourra pas participer aux épreuves de Coupe de France.

ARTICLE 4. COMPOSITION DES EQUIPES DANS TOUTES LES EPREUVES

DN1	DN2	DN3
6 coureurs de 1 ^{ère} ou 2 ^{ème} catégorie dont deux français âgés de moins de 26 ans minimum obligatoirement	6 coureurs de 1 ^{ère} ou 2 ^{ème} catégorie dont deux coureurs français au minimum	5 coureurs de 1 ^{ère} ou 2 ^{ème} catégorie sans restriction d'âge

Toute participation avec une équipe incomplète, conformément aux dispositions de l'article 14 relatif au processus d'engagement, entrainera systématiquement une pénalité de **15 points par coureur absent**.

Toutefois, à moins de 4 coureurs pour les DN1 / DN2 et 3 coureurs pour les DN3, l'équipe se verra refuser le départ ainsi qu'une pénalité en points infligée de la manière suivante :

DN1 / DN2 : 6 coureurs x 15 points, soit **90 points**

DN3 : 5 coureurs x 15 points, soit **75 points**

Un coureur intégrant le club après le **1^{er} mars 2019**, date de délivrance de la licence, de la double appartenance ou de l'attestation d'appartenance, ne pourra pas participer aux épreuves de la Coupe de France des Clubs DN1 / DN2 / DN3.

Toute infraction entrainera la mise hors course de l'équipe pour l'épreuve considérée et la suppression des points acquis par tous les coureurs de l'équipe. Les points ainsi perdus ne pourront en aucun cas être attribués à d'autres coureurs.

ARTICLE 5. CONTRE LA MONTRE

Prologue ou contre la montre individuel :

DN1 : Manche 7 : Boucle de l'Artois :
Epreuve par étapes composée d'un prologue le vendredi 13 septembre 2019.

DN2 : Manche 3 : Boucles Nationales du Printemps Pons Gémozac :
Epreuve par étapes composée d'un contre la montre individuel le vendredi 10 mai 2019.

Pour le prologue ou si l'épreuve contre la montre se déroule sur la 1^{ère} étape, l'ordre de départ des équipes se fera par **une rotation de toutes les équipes engagées**, dans l'ordre inverse du classement par équipes de la Coupe de France sur la dernière épreuve disputée.

En cas d'égalité au classement par équipes, le meilleur nombre de points acquis sur la dernière épreuve disputée départagera les équipes concernées.

Dans les épreuves par étapes, si le contre la montre individuel se déroule à partir de la 2^{ème} étape, la réglementation des épreuves par étapes sera prise en considération pour la rotation des différents coureurs, à savoir le classement général individuel au temps.

Lors de la réunion des Directeurs Sportifs, ceux-ci communiqueront l'ordre des partants du contre la montre de leur équipe.

NB : Si le contre la montre se déroule lors de la 1^{ère} étape de la 1^{ère} épreuve de Coupe de France, un tirage au sort sera effectué parmi les équipes participantes.

Contre la montre par équipes :

DN2 : Manche 2 : CHRONO 47 : le mercredi 1^{er} mai 2019.

Selon la réglementation des épreuves par étapes, l'ordre de départ des équipes se fera par **une rotation de toutes les équipes engagées** dans les conditions ci-après :

1) Les équipes non classées à la Coupe de France partiront en premier selon un tirage au sort des équipes effectué par le jury des arbitres.

2) Les équipes classées à la Coupe de France partiront dans l'ordre inverse du classement général évolutif à l'issue de la manche précédente.

Départ des équipes toutes les 3 minutes.

Le temps d'arrivée de l'équipe sera pris sur le 4^{ème} coureur et un classement par équipes de l'épreuve sera établi.

Dans le cas où une équipe participante venait à terminer l'épreuve à moins de 4 coureurs, aucun point ne serait distribué.

Tout cas particulier survenant au cours de l'épreuve sera traité par le jury des arbitres en concertation avec l'organisateur.

L'emploi du matériel spécifique au contre la montre est autorisé.

ARTICLE 6. BAREMES DE POINTS DN1 / DN2 / DN3

Les points acquis par les coureurs à la place réelle dans les épreuves énumérées à l'article 2 : (barème ci-dessous) :

DN1							
PLACE	EPREUVES EN LIGNE Epreuve 1 – 17 mars – Nantes – Segré (PDL) Epreuve 2 – 17 avril – Paris – Mantes en Yvelines (IDF) Epreuve 3 – 30 mai – Grand Prix du Pays de Montbéliard Agglomération (BFC) Epreuve 4 – 10 juin – Prix des Commerçants – Artisans – Industriels de Luneray (NOR) Epreuve 5 – 24 juillet – Grand Prix de Cherves (NOAQ) Epreuve 6 – 31 août – Grand Prix de Blangy sur Bresle (NOR)	EPREUVE PAR ETAPES Epreuve 7 – 13, 14 et 15 septembre Boucles de l'Artois (HDF)				Classement annexe final (Prix de la montagne ou sprint intermédiaires) FACULTATIF	
		1 ^{er} jour Fin d'après midi Prologue	2 ^{ème} jour Epreuve en ligne	3 ^{ème} jour Epreuve en ligne	Classement général final	Pour le nombre de classement intermédiaire concerné, cet élément sera validé par le président de jury de l'épreuve et sera intégré dans le règlement particulier de l'épreuve	
1	30	10	15	15	45	5 points : Pour le coureur ayant rapporté ce classement annexe final	
2	25	9	14	14	35		
3	20	8	13	13	30		
4	17	7	12	12	26		
5	16	6	11	11	24		
6	15	5	10	10	22		
7	14	4	9	9	20		
8	13	3	8	8	18		
9	12	2	7	7	16		
10	11	1	6	6	14		
11	10		5	5	13		
12	9		4	4	12		
13	8		3	3	11		
14	7		2	2	10		
15	6		1	1	9		
16	5				8		
17	4				7		
18	3				6		
19	2				5		
20	1				4		

DN2							
PLACE	EPREUVES EN LIGNE Epreuve 1 – 21 avril – Boucles cyclistes du Sud Avesnois (HDF) Epreuve 4 – 26 mai – Boucles de la Marne (Grand Est) Epreuve 5 – 14 août – Grand Prix Christian Fenioux – Souvenir Gilles Malard (CEN)	EPREUVE PAR ETAPES Epreuve 3 – 10, 11 et 12 mai Boucles Nationales du Printemps Pons Gémozac (NOAQ)				CLM PAR EQUIPES Epreuve 2 – 1 ^{er} mai Chrono 47 (NOAQ)	
		1 ^{er} jour Après midi CLM individuel	2 ^{ème} jour Epreuve en ligne	3 ^{ème} jour Epreuve en ligne	Classement général final	Points attribués à l'équipe	
1	30	10	15	15	45	60	
2	25	9	14	14	35	45	
3	20	8	13	13	30	40	
4	17	7	12	12	26	35	
5	16	6	11	11	24	32	
6	15	5	10	10	22	30	
7	14	4	9	9	20	28	
8	13	3	8	8	18	26	
9	12	2	7	7	16	24	
10	11	1	6	6	14	22	
11	10		5	5	13	20	
12	9		4	4	12	18	
13	8		3	3	11	16	
14	7		2	2	10	14	
15	6		1	1	9	12	
16	5				8	10	
17	4				7	8	
18	3				6	6	
19	2				5	4	
20	1				4	2	

DN3						
1 ^{er}	60	11 ^{ème}	20	21 ^{ème}	10	Classement par équipes : Le barème de points ne prend en compte que : 3 coureurs maximum par club (y compris les points des coureurs retenus en sélection Equipe de France – cf Article 7) Les points à la place pour les autres coureurs, au-delà de 3 coureurs par club, seront bloqués
2 ^{ème}	50	12 ^{ème}	19	22 ^{ème}	9	
3 ^{ème}	45	13 ^{ème}	18	23 ^{ème}	8	
4 ^{ème}	40	14 ^{ème}	17	24 ^{ème}	7	
5 ^{ème}	35	15 ^{ème}	16	25 ^{ème}	6	
6 ^{ème}	32	16 ^{ème}	15	26 ^{ème}	5	
7 ^{ème}	29	17 ^{ème}	14	27 ^{ème}	4	
8 ^{ème}	26	18 ^{ème}	13	28 ^{ème}	3	
9 ^{ème}	23	19 ^{ème}	12	29 ^{ème}	2	
10 ^{ème}	21	20 ^{ème}	11	30 ^{ème}	1	

ARTICLE 7. SELECTION EQUIPE DE FRANCE

Les licenciés sélectionnés en Equipe de France Route ⁽¹⁾ ou Piste ⁽²⁾ qui de ce fait ne peuvent pas participer à une épreuve de la Coupe de France, attribuent à leurs clubs **5 points** au titre de leur sélection pour la totalité de l'épreuve.

⁽¹⁾ Sélections en Equipe de France Route, seules les participations aux Championnats du Monde, d'Europe, Courses Internationales en France et l'étranger (Classe 1 et Classe 2), ainsi que la Coupe des Nations seront prises en compte.

⁽²⁾ Sélections en Equipe de France Piste (épreuves d'endurance), seules les participations aux Championnats du Monde, d'Europe et Coupes du Monde seront prises en compte.

La convocation établie par la Direction Technique Nationale déterminera la période de sélection.

Pour les coureurs sélectionnés en Equipe de France et dans le respect de la règle de 3 coureurs maximum par club, il sera pris en compte le meilleur résultat entre les points obtenus dans le classement de l'épreuve et les points de la sélection. Dans le cadre **d'une épreuve par étapes, seul le classement général** final peut prendre en compte les points de la sélection.

Aucun point ne sera attribué dans les différents stages de préparation.

Le coureur devra remplir les conditions de participation à la Coupe de France des Clubs DN1 / DN2 / DN3 et devra avoir participé à une des manches de la Coupe de France. Si ce cas se présente à la 1^{ère} manche, ces points seront intégrés à posteriori.

Les points Equipe de France sont ajoutés à l'issue de chaque épreuve.

ARTICLE 8. CLASSEMENTS DN1 / DN2 / DN3

Les épreuves retenues à l'article 2 servent de support aux classements de la Coupe de France des Clubs.

Les classements sont établis par l'addition des points acquis par les coureurs à leur place réelle (3 coureurs maximum par club) dans les différentes épreuves suivant les barèmes de l'article 6.

Le club ayant totalisé le plus grand nombre de points sera déclaré vainqueur de la Coupe de France des Clubs de DN1, de DN2 ou de DN3 2019.

En cas d'égalité de points au classement par équipes	
Provisoire ou final	Général et / ou pour départager les structures n'ayant marquées aucun point
<ul style="list-style-type: none">La meilleure place individuelle sur la dernière épreuve disputée <p><u>Epreuve par étapes :</u></p> <ul style="list-style-type: none">La meilleure place obtenue au général individuel de l'épreuve	<ul style="list-style-type: none">La totalité des places individuelles des 3 meilleurs coureurs de chaque équipe sur l'ensemble des manches de la Coupe de France

ARTICLE 9. ENCADREMENT

DN1 / DN2	DN3
Titulaire minimum d'un : BEESAC ou DEJEPS Mention Cyclisme Traditionnel ou Licence Entraînement STAPS (Option Cyclisme)	Titulaire minimum d'un : BF3 Route ou Diplôme d'Entraîneur Club Expert

En l'absence des diplômes ci-dessus, la position de l'équipe concernée pour assurer son dépannage à l'échelon course, sera déterminée par l'article 10.

ARTICLE 14. ENGAGEMENTS

Pour répondre aux besoins des organisateurs dans la publication des listes d'engagés et pour la promotion des clubs de Division Nationale, les clubs participants à chaque manche de Coupe de France devront **s'engager par internet (outil Cicle Web) au plus tard à J -6** avant le début de l'épreuve. Cela concerne la liste des titulaires et des remplaçants.

A partir de la saison 2019, les remplaçants ne seront plus bloqués et pourront de ce fait, s'engager sur une autre épreuve si tel était le cas.

Tout coureur non inscrit sur la liste des titulaires et / ou des remplaçants, ne pourra prendre part à l'épreuve.

En cas de force majeure (chute ou blessures), sur présentation d'un certificat médical pour le coureur concerné par le médecin de l'épreuve, les modifications de la liste des engagés (titulaires et remplaçants) pourront intervenir jusqu'à la réunion des Directeurs Sportifs.

Pour l'application des points de pénalités (cf Article 4), sur ces cas de force majeure, selon les éléments et arguments fournis par le club, cette décision appartiendra à la FFC en accord avec le président de jury de l'épreuve.

En début d'année, en fonction des noms des clubs engagés, des sigles de trois lettres seront attribués à chaque structure. Ces sigles seront publiés et repris dans l'édition des résultats conformément au nom d'affiliation du club réalisé au début de la saison.

ARTICLE 15. TROPHEE DES CHAMPIONS DES DIVISIONS NATIONALES

Pour clôturer la saison 2019, **une épreuve finale des Divisions Nationales est organisée le samedi 5 octobre 2019.**

Cette épreuve décerne un titre honorifique mais ne compte pas pour le classement général des Coupes de France.

Le nom de l'épreuve est le **Trophée des Champions des Divisions Nationales** et regroupe les équipes suivantes à condition de respecter les conditions d'engagement :

Selon le classement final de la Coupe de France des Clubs :			Au choix de l'organisateur parmi les DN1 / DN2 / DN3
12 premières équipes DN1	10 premières équipes DN2	3 premières équipes DN3	5 wild card maximum

Participation obligatoire pour les équipes de Division Nationale qualifiées à l'issue des épreuves de Coupe de France.

Cette épreuve se dispute par équipe, composée de 5 coureurs de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie dont trois français obligatoirement.

Les deux autres coureurs pouvant être français ou étrangers, sans restriction d'âge.

La méthode de classement sera identique aux principes de classement des différentes Coupes de France avec un barème de points sur les 50 premiers coureurs, avec la prise en compte de 3 coureurs maximum par club :

1 ^{er} 150	6 ^e 102	11 ^e 86	16 ^e 74	21 ^e 59	26 ^e 40	31 ^e 27	36 ^e 19	41 ^e 14	46 ^e 9
2 ^e 130	7 ^e 100	12 ^e 83	17 ^e 72	22 ^e 56	27 ^e 37	32 ^e 25	37 ^e 18	42 ^e 13	47 ^e 8
3 ^e 120	8 ^e 95	13 ^e 80	18 ^e 69	23 ^e 53	28 ^e 34	33 ^e 23	38 ^e 17	43 ^e 12	48 ^e 7
4 ^e 115	9 ^e 92	14 ^e 78	19 ^e 64	24 ^e 46	29 ^e 31	34 ^e 21	39 ^e 16	44 ^e 11	49 ^e 6
5 ^e 110	10 ^e 89	15 ^e 76	20 ^e 61	25 ^e 43	30 ^e 29	35 ^e 20	40 ^e 15	45 ^e 10	50 ^e 5

Cette épreuve mise en place par le COMC (Comité d'Organisation de Manifestations Cyclistes) fera l'objet d'un règlement particulier reprenant ces principes réglementaires.

ARTICLE 16. QUALIFICATIONS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

DN1	DN2
EPREUVE EN LIGNE	
Le nombre de coureurs qualifiés aux Championnats de France de cyclisme sur route sera réalisé à l'issue du classement des 4 ^{èmes} manches * de la Coupe de France des Clubs 2019, selon les barèmes suivants :	
De la 1 ^{ère} à la 10 ^{ème} DN1 x 6 coureurs = 60 coureurs De la 11 ^{ème} à la 20 ^{ème} DN1 x 5 coureurs = 50 coureurs * Prix des Commerçants – Artisans – Industriels de Luneray 10 juin 2019	De la 1 ^{ère} à la 8 ^{ème} DN2 x 4 coureurs = 32 coureurs * Boucles de la Marne (Grand Est) 26 mai 2019
EPREUVE CONTRE LA MONTRE	
Suite à la décision du Bureau Exécutif du 18 octobre 2018, la qualification des coureurs se fera de la manière suivante :	
DN1 : 1 coureur minimum	DN2 : engagement libre

SERVICES

TOUR DE L'AGGLOMERATION SAINT-AVOID SYNERGIE

Hébergements

Liste des hôtels partenaires:

Centre International de Rencontres du Felsberg
Rue en Verrerie, 57500 Saint-Avoid
03 87 92 75 05

Hôtel Campanile
53, Avenue Patton 57500 Saint-Avoid
03 87 29 04 04

Hôtel Roi Soleil
45, Avenue Patton 57500 Saint-Avoid
03 87 90 91 92



ÉQUIPES DN3

SAISON 2019 - 24 ÉQUIPES



ASPTT NANCY
MEURTHE ET MOSELLE



CD FFC 64
ENTENTE 64



CLUB CYCLISTE
MARMANDAIS 47



CORBAS ISATIS
CYCLING TEAM



CSCA
PROPRETE 2000



DN OCCITANIE
CYCLISME



ES TORIGNI
CYCLISME



ESEG DOUAI



LA ROCHE SUR YON
VENDÉE CYCLISME



LESCAR VÉLO SPRINT



OC LOCMINÉ - FYBOLIA



PARIS CYCLISTE
OLYMPIQUE



SABLÉ SARTHE
CYCLISME PDL



TEAM BRICQUEBEC
COTENTIN



TEAM EC 14
GROUPAMA



TEAM MACADAM'S
COWBOY



TEAM POITOU



UNION CYCLISTE
D'ORLÉANS EIFFAGE



US ST HERBLAIN



UNION SPORTIVE
PEDALE ISSOULIENNE



US STE AUSTREBERTHE
PAVILLY BARENTIN



VELO CLUB
AVRANCHINAIS



VELO CLUB
LA POMME MARSEILLE



VELO SPORT
VALLETAIS

DIVISION NATIONALE 3 (DN3) - 24 STRUCTURES

AUVERGNE RHONE ALPES (2)

- UNION SPORTIVE PEDALE ISSOIRIENNE
- CORBAS ISATIS CYCLING TEAM (Nouvelle structure DN3)

BRETAGNE (1)

- OC LOCMINE – FYBOLIA

CENTRE VAL DE LOIRE (1)

- UNION CYCLISME D'ORLEANS EIFFAGE

GRAND EST (2)

- ASPTT NANCY
- TEAM MACADAM'S COWBOYS

GUADELOUPE (1)

- CSCA PROPLETE 2000

HAUTS DE FRANCE (1)

- ESEG DOUAI

ILE DE FRANCE (1)

- PARIS CYCLISTE OLYMPIQUE

NORMANDIE (5)

- TEAM BRICQUEBEC COTENTIN
- VELO CLUB AVRANCHINAIS
- TEAM EC 14 - GROUPAMA
- ES TORIGNI CYCLISME
- US STE AUSTREBERTHE PAVILLY BARENTIN

NOUVELLE AQUITAINE (4)

- LESCAR VELO SPRINT
- CLUB CYCLISTE MARMANDE 47
- TEAM POITOU
- CD FFC 64 - ENTENTE 64

OCCITANIE (1)

- DN OCCITANIE CYCLISME

PAYS DE LA LOIRE (4)

- VELO SPORT VALLETAIS
- LA ROCHE SUR YON VENDEE CYCLISME
- SABLE SARTHE CYCLISME PDL
- US ST HERBLAIN (nouvelle structure)

REGION SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR (1)

- VELO CLUB LA POMME MARSEILLE





COUPE DE FRANCE DN3

TOUR AGGLO SAINT-AVOLD SYNERGIE le 8 MAI 2019

Liste des hôpitaux à proximité

MERCY

1 Allée du Château, 57245 Ars-Laquenexy

Tel : 03 87 55 31 31

FORBACH :

Hôpital Marie Madeleine

2 Rue Thérèse, 57600 Forbach

Tel : 03 87 88 80 00

SAINT-AVOLD

Rue Ambroise Paré, 57500 Saint-Avold

Tel : 03 87 91 14 44

MEDECIN DE LA COURSE : Docteur BROUANT BENOIT

Tel : 06 12 41 53 25

AMBULANCE : JUSSIEU SECOURS

Tel : 03 87 91 21 22

